

Constitution / SAS / GOU É SOLEY

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

13 mai 2024

Annonce n°2024/05/8

Ordre n°L240006763

Aux termes d'un ASSP en date du 03/05/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS GOU É SOLEY

Sigle : GESY

Objet social : GOU É SOLEY a pour objet en France et dans tous les pays :

La Restauration, traiteur, la vente de Plats à emporter, la livraison de repas, Pâtisserie, Boutique (épicerie fine), Glacier.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Siège social : Galets Malendure, 97125 BOUILLANTE

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BASSE-TERRE

Président : Madame VIRGINIE NAIMA, demeurant 24 RUE DE CLAYE, 77400 THORIGNY SUR MARNE

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

La demande d'agrément doit être notifiée au président par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes ; dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité de dirigeants, montant et répartition du capital.

VIRGINIE HEINRICK